

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Fondettes, le 6 octobre 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Représentés par pouvoir : 2
Absent excusé : 1
Nombre de votants : 32

L’an deux mille vingt, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Benoît SAVARY, Nolwenn LANDREAU, Anne MENU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Adrien COCHET, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON, Thierry DREANO.

Représenté par pouvoir : Valérie DUNAS a donné pouvoir à Dominique SARDOU, David BRAULT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE.

Absent excusé : Pascal CHAZARIN.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE et Thierry DREANO

Session ordinaire

1. DL20200930M01 – Institutions et vie politique – Modification de la composition des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, les représentants du Conseil municipal au sein des six commissions permanentes et des commissions réglementaires ; désigne ses représentants au sein des commissions :

1. Commission des financements et des moyens internes

Cédric de OLIVEIRA, Hervé CHAPUIS, Laetitia DAVID, Gérard PICOT, Jean-Maurice GUEIT, Alain CERVEAU, Dominique SARDOU, Corinne LAFLEURE, Anne MENU, Davy COSSON (titulaire), Thierry DREANO (suppléant).

2. Commission Projets urbains et bâtiments communaux

Cédric de OLIVEIRA, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Catherine PARDILLOS, Adrien COCHET, Solène ETAME NDENGUE, Nolwenn LANDREAU, Pascal CHAZARIN, Thierry DREANO (titulaire), Nathalie WILLAUME-AGEORGES (suppléante) .

3. Commission Infrastructures, biodiversité, parcs et jardins

Cédric de OLIVEIRA, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Anne MENU, Jean-Maurice GUEIT, Françoise FRAYSSE, Adrien COCHET, Nathalie WILLAUME-AGEORGES (titulaire), Davy COSSON (suppléant).

4. Commission Culture et animation de la ville

Cédric de OLIVEIRA, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Laetitia DAVID, Nicole BELLANGER, Serge GRANSART, Nolwenn LANDREAU, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, David BRAULT, Thierry DREANO (titulaire), Davy COSSON (suppléant).

5. Commission Entreprises, commerces de proximité et emploi (inchangée)

Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Sylvain DEBEURE, Gérard PICOT, Christophe GARNIER, Valérie DUNAS, David BRAULT, Camille LECUIT, Frédéric JAMET, Davy COSSON (titulaire), Nathalie WILLAUME-AGEORGES (suppléante).

6. Commission Intergénérationnelle « éducation, sport, vie associative, citoyenneté et petite enfance »

Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, Serge GRANSART, Philippe BOURLIER, Françoise FRAYSSE, Joëlle BOIVIN, Anne DUMANT, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Benoît SAVARY, Nathalie WILLAUME-AGEORGES (titulaire), Thierry DREANO (suppléant).

Représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux	
Titulaires	Suppléants
Laëtitia DAVID	Dominique SARDOU
David BRAULT	Hervé CHAPUIS
Anne DUMANT	Nicole BELLANGER
Alain CERVEAU	Joëlle BOIVIN
Benoît SAVARY	Gaëlle GENEVRIER GALLICE
Davy COSSON	Thierry DREANO

Cette commission comprend également un représentant titulaire et un suppléant des associations suivantes :

- Union commerciale artisanale, professions libérales de Fondettes (UCAPL)
- Union de consommateurs Que Choisir 37
- Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

Représentants du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales en vue de la nomination par Madame La Préfète d'Indre-et-Loire		
Liste	Titulaire	Suppléant
Plus Forts Ensemble !	Jean-Maurice GUEIT	Nicole BELLANGER
Plus Forts Ensemble !	Catherine PARDILLOS	Françoise FRAYSSE
Plus Forts Ensemble !	Anne MENU	Camille LECUIT
Cap citoyens 2020	Davy COSSON Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

La présente délibération modifie la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 n° DL2000604M10 portant création des commissions municipales permanentes et désignation de ses membres, ainsi que les délibérations du 4 juin 2020 n°DL2000604M18 portant composition de la commission consultative des services publics locaux et n°DL2000604M17 en vue de la nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

2. DL20200930M02 – Institutions et vie politique – Composition de la commission d'appel d'offres et du jury de concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et du jury de concours ; désigne, à la représentation proportionnelle sur une liste unique, les représentants du Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et du jury de concours :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PRÉSIDIÉE PAR LE MAIRE	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Dominique SARDOU	Laëtitia DAVID
Corinne LAFLEURE	François PILLOT
Hervé CHAPUIS	Solène ETAME NDENGUE
Anne MENU	Pascal CHAZARIN
Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

JURY DE CONCOURS PRÉSIDIÉ PAR LE MAIRE	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Dominique SARDOU	Laëtitia DAVID
Corinne LAFLEURE	François PILLOT
Hervé CHAPUIS	Solène ETAME
Anne MENU	Pascal CHAZARIN
Thierry DREANO	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

La présente délibération remplace la délibération du conseil municipal n°DL20200604M13 du 4 juin 2020.

3. DL20200930M03 – Institutions et vie politique – Modification de la représentation des élus au collège Jean Roux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée ; désigne Monsieur Serge GRANSART comme délégué titulaire et Madame Laëtitia DAVID comme suppléante, pour siéger au sein du conseil d'administration du Collège Jean ROUX ; Dit que la présente délibération remplace la délibération du conseil municipal n°DL20200604M20 du 4 juin 2020.

4. DL20200930M04 – Finances locales – Avenant n°1 à la convention d'objectif avec l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association culturelle et d'animation de Fondettes " L'Aubrière" (siège : 3 rue de la Bruzette à Fondettes) pour l'année 2020 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (*article 6574*).

5. DL20200930M05 – Culture – Convention de partenariat avec l'association « Comité de jumelage Fondettes – Naurod-Wiesbaden »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention annuelle de partenariat avec l'association « Jumelage Fondettes – Naurod-Wiesbaden » dont le siège social est situé à l'Hôtel de ville de Fondettes ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir qui prendra effet dès l'accomplissement des formalités administratives et pour une durée d'une année.

6. DL20200930M06 – Culture – Convention de partenariat avec l'université du temps libre de l'Université de Tours – année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention de partenariat avec l'Université François Rabelais de Tours pour accueillir à Fondettes l'Université du temps libre (UTL) ; décide d'attribuer une participation à hauteur de 2 000 € pour l'année 2020 suivant les conditions reprises dans la convention ; autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention à intervenir.

7. DL20200930M07 – Finances locales – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON), décide d'admettre en non-valeur les titres dont le recouvrement n'a pas été réalisé malgré les diligences du comptable, pour un montant total de 23 080,77 € tel que repris dans l'exposé ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder à l'émission du mandat correspondant sur la ligne budgétaire 6542 et à signer tout document en application de la présente délibération.

8. DL20200930M08 – Finances locales – Décision budgétaire modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions (Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Davy COSSON), adopte la décision modificative n°1 sur le budget général 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
7713 64 EC	Libéralités reçues (don)	300,00 €
7817 01 ADM	Reprise sur provision impayés	23 080,77 €
TOTAL		23 380,77 €

DEPENSES		
023 01 ADM	Virement à la section d'investissement	300,00 €
6542 020 ADM	Créances éteintes	23 074,50 €
6541 020 ADM	Créances admises en non valeur	6,27 €
6574 422 LM	Subventions aux associations	2 350,00 €
022 01 ADM	Dépenses imprévues	-2 350,00 €
TOTAL		23 380,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021 01 ADM	Virement de la section de fonctionnement	300,00 €
DEPENSES		
2188 64 EC	Matériel petite enfance	300,00 €
TOTAL		300,00 €

9. DL20200930M09 – Finances locales – Convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement du Relais d'assistants maternels intercommunal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire, une convention de partenariat pour le versement de sa participation 2020 au titre du fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels intercommunal géré par la Ville ; autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention, les avenants éventuels ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération ; précise que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

10. DL20200930M10 – Finances locales – Appel au Fonds de soutien de Tours Métropole Val de Loire pour l'opération « Soutenons nos commerces de proximité »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à Tours Métropole Val de Loire une aide financière au titre du Fonds de soutien métropolitain aux actions économiques et sociales des communes de la métropole à hauteur de 6 250 € ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

11. DL20200930M11 – Finances locales – Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants de Fondettes scolarisés à Tours durant l'année scolaire 2019-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants de Fondettes scolarisés dans les écoles publiques de Tours durant l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

- 906 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 542 € pour un élève scolarisé en école élémentaire ;

dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours (article 6558).

12. DL20200930M12 – Commande publique – Présentation du programme de l'opération maison des arts et de la jeunesse et lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre

Le projet de la maison des arts et de la jeunesse (MAJ) porté par la municipalité a pour objectif d'encourager la découverte et la promotion des talents vivant sur Fondettes dans un cadre dédié et ouvert, avec un espace de jeux numériques et ludiques pour répondre aux aspirations de la jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Davy COSSON), valide le programme de l'opération maison des arts et de la jeunesse ; autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de la maison des arts et de la jeunesse ; décide que le jury de concours sera composé des membres de la commission d'appel d'offres et de trois personnes qualifiées tel que repris dans l'exposé ; charge Monsieur le Maire de nommer trois personnes ayant la même qualification que celle des candidats à la maîtrise d'œuvre en tant que membres du jury, et de négocier la prime à leur verser tel que prévu par l'ordonnance du 1^{er} novembre 1986 ; décide qu'une prime de 14 000 € HT maximum sera versée aux candidats (6 candidats au maximum) ayant remis des prestations conformes au règlement du concours ; autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer tous documents en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires au lancement de la procédure d'appel d'offres sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

13. DL20200930M13 – Enfance – Candidature auprès de l'UNICEF au titre de « Ville amie des enfants »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à confirmer à l'UNICEF France, le souhait de la ville de Fondettes de devenir Ville candidate au titre « Ville amie des enfants » ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces en application de la présente délibération.

14. DL20200930M14 – Fonction publique – Actualisation des indemnités versées aux volontaires en service civique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité instauré depuis septembre 2014 ; autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale de la cohésion sociale ; autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; autorise l'ouverture des crédits nécessaires pour le versement d'une prestation de subsistance de 107,58 € euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.» ;

15. DL20200930M15 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal :

- transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (7h30/35) en un poste d'adjoint technique à temps complet (agent titulaire)
- ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 8/35 (agent contractuel)
- ouvertures de postes et modification de bases horaires d'un adjoint technique à temps non complet 13/35 (agents contractuels) ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

16. DL20200930M16 – Fonction publique – Convention de mise à disposition de l'animatrice du relais d'assistants maternels de Fondettes, auprès des communes de Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent communal de Fondettes titulaire du cadre d'emplois des éducatrices de jeunes enfants, au profit des communes de Luynes et de Saint-Etienne-de-Chigny dans le cadre du fonctionnement du Relais d'assistants maternelles intercommunal de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny, à raison de 100% de son temps de travail, pour deux années, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir ainsi que tout document en application de la présente délibération.

17. DL20200930M17 – Fonction publique – Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du personnel auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications des mises à disposition de services ou parties de services de la commune de Fondettes auprès de Tours Métropole Val de Loire ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 à la conventions initiale de mise à disposition ascendante de services ou parties de services entre la commune de Fondettes et Tours Métropole Val de Loire, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

● Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, depuis le 6 janvier 2020 et durant la période d'état d'urgence sanitaire. Toutes les décisions du maire sont affichées à la porte de la mairie.

Affiché à Fondettes, le 7 octobre 2020

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira